

REGLEMENT DE COURSE SWIMRUN SWIMRUN COTE SUD LANDES 2026

Mis à jour le 24 mars 2026

CONDITIONS GENERALES

Le déroulement de l'épreuve s'effectue selon le règlement suivant.

- L'édition 2026 du Swimrun Côte Sud Landes est affiliée à la Fédération Française de Triathlon, délégataire du swimrun.
- L'inscription à l'événement vaut acceptation pleine et entière du règlement. Chaque participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.
- Les participants doivent être physiquement aptes à pratiquer le swimrun en compétition, impliquant des efforts soutenus alternant course à pied et nage en eau libre. L'épreuve se déroule sur une journée et s'adresse à des sportifs capables d'enchaîner des efforts intenses.
- Les courses se disputent par équipes de deux : binômes masculins, féminins ou mixtes (un homme et une femme). Les coéquipiers doivent rester ensemble durant toute l'épreuve, sauf pour les courses Kids et Dilettante Individuel, courues en solo.
- Chaque participant prend part à la course sous sa propre responsabilité et ne peut en aucun cas tenir l'organisation responsable d'un accident survenu pendant l'épreuve.
- Les consignes, toilettes et douches sont situées au Parc Rosny.
- Le Swimrun Côte Sud Landes se déroule dans un environnement océanique exigeant. Les concurrents inscrits sur des parcours comportant des sections en mer doivent s'y être préparés et être capables d'évoluer en milieu aquatique côtier (shorebreak, vagues, courants).

ARTICLE 1 - PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Le Swimrun Côte Sud Landes est organisé par l'association Ocean Life avec le soutien des communes de Soorts-Hossegor, Capbreton et Seignosse.

Cet évènement se déroulera les 1^{er} et 2 mai 2026.

- Vendredi 1^{er} mai 2026 :

o 12h00 – Départ de l'Ambitieuse – 40km

- Samedi 2 mai 2026 :

o 10h00 – Départ de la Dilettante – 2,5km

o 11h00 – Départ des courses Kids 10-11 ans – 1,6km

o 11h30 – Départ des courses Kids 8-9 ans – 1,6km

o 14h30 – Départ de l'Audacieuse – 20km

o 15h30 – Départ de la Sauvage – 10km

o 17h15 – Départ de la Rassurante – 5km

ARTICLE 2 – PARCOURS ET COMPOSITION

Six courses sont proposées :

- **LA KIDS** : 1,6 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 1 section** - Total parcours 0,4km
 - **RUN : 1 section** - Total parcours 1,2km
- **LA DILETTANTE** : 2,5 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 2 sections** - Total parcours 0,5km
 - **RUN : 2 sections** - Total parcours 2km
- **LA RASSURANTE** : 5 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 3 sections** - Total parcours 1,5km
 - **RUN : 3 sections** - Total parcours 3,5km
- **LA SAUVAGE** : 10 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 4 sections** - Total parcours 2,9km
 - **RUN : 3 sections** - Total parcours 7,1km
- **L'AUDACIEUSE** : 20 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 6 sections** - Total parcours 3,7km
 - **RUN : 6 sections** - Total parcours 16km
- **L'AMBITIEUSE** : 40 km répartis comme suit :
 - **SWIM : 7 sections** - Total parcours 7km
 - **RUN : 7 sections** - Total parcours 33km
- **L'AMBITIEUSE EN RELAIS** : 40 km répartis comme suit :
 - SECTION 1 : **SWIM (3 sections) : 2,4km / RUN (4 sections) : 11,5km**
Total parcours 13,9km
 - SECTION 2 : **SWIM (2 sections) : 1,2km / RUN (3 sections) : 11,5km**
Total parcours 12,7km
 - SECTION 3 : **SWIM (2 sections) : 3,1km / RUN (1 section) : 10km**
Total parcours 13,1km

ARTICLE 3 – COMPOSITION ET CATEGORIES

Le nombre maximal d'équipes de 2 personnes et leur composition par course est répartie comme suit :

- **LA KIDS** : 50 enfants 8/9 ans + 50 enfants 10/11 ans – **courses individuelles**
- **LA DILETTANTE** : 30 équipes maximum + 40 individuels
- **LA RASSURANTE** : 150 équipes maximum + 15 équipes Challenge Entreprises
- **LA SAUVAGE** : 150 équipes maximum + 15 équipes Challenge Entreprises
- **L'AUDACIEUSE** : 150 équipes maximum + 15 équipes Challenge Entreprises

- **L'AMBITIEUSE** : 50 équipes maximum
- **L'AMBITIEUSE EN RELAIS** : 10 équipes CHALLENGE ULTRA TEAM

L'âge minimum et la composition des équipes sont répartis comme suit :

- **LA KIDS** :
 - à partir de 8 ans (2018)
 - Garçon / Fille en individuel
 - 2 catégories 8/9 ans (2018/2017) et 10/11 ans (2016/2015)

- **LA DILETTANTE** :
 - à partir de 12 ans (2014)
 - Equipe Homme / Femme / Mixte
 - 1 enfant + 1 enfant ou
 - 1 enfant + 1 adulte ou
 - 1 adulte + 1 adulte
 - Garçon / Fille en individuel

- **LA RASSURANTE** :
 - à partir de 12 ans (2014)
 - Equipe Homme / Femme / Mixte
 - 1 enfant + 1 enfant ou
 - 1 enfant + 1 adulte ou
 - 1 adulte + 1 adulte
 - Challenge entreprises

- **LA SAUVAGE** :
 - à partir de 16 ans (2010)
 - Equipe Homme / Femme / Mixte
 - 1 ado + 1 ado ou
 - 1 ado + 1 adulte ou
 - 1 adulte + 1 adulte
 - Challenge entreprises

- **L'AUDACIEUSE** :
 - avoir 18 ans révolu le jour de la course (né le 2 mai 2008 ou avant)
 - Equipe Homme / Femme / Mixte
 - 1 adulte + 1 adulte
 - Challenge entreprises

- **L'AMBITIEUSE** :
 - avoir 18 ans révolu le jour de la course (né le 2 mai 2008 ou avant)
 - Equipe Homme / Femme / Mixte
 - 1 adulte + 1 adulte

- **L'AMBITIEUSE EN RELAIS** :
 - avoir 18 ans révolu le jour de la course (né le 2 mai 2008 ou avant)
 - 3 binômes de 2 adultes

ARTICLE 4 – TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les tarifs proposés sont hors frais de transaction bancaire et de PASS COMPETITION.

- **LA KIDS :**
 - Gratuite (Hors frais PASS Compétition (assurance journée) – inscription en ligne jusqu’au 19 avril 2026

- **LA DILETTANTE :**
 - 40€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025
 - 60€/équipe du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026
 - 30€ en individuel du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025
 - 40€ en individuel du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

- **LA RASSURANTE :**
 - 70€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025
 - 90€/équipe du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

- **LA SAUVAGE :**
 - 90€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025
 - 120€/équipe du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

- **L’AUDACIEUSE :**
 - 120€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 décembre 2025
 - 160€/équipe du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026

- **L’AMBITIEUSE :**
 - 270€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 mars 2026

- **L’AMBITIEUSE EN RELAIS :**
 - 330€/équipe du 3 novembre 2025 au 31 mars 2026

Les tarifs d’inscriptions sont cités ci-dessus.

- Suite à l'inscription, si vous souhaitez passer sur un format inférieur, (sous réserve de places disponibles), le montant initial réglé restera acquis à l'organisation.
- Suite à l'inscription, si vous décidez de passer sur un format supérieur, (sous réserve de places disponibles), la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

ARTICLE 5 – MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes aux licencié(e)s FFTRI et aux non licencié(e)s.

L'inscription se fait via le site internet www.swimrun-cote-sud-landes.fr. Le lien d'inscription est mentionné sur la page d' "Accueil" et de "l'épreuve concernée" du site internet. En signant le présent règlement, le chef d'équipe s'engage à informer son équipier ou l'ensemble des membres de son équipe des modalités. Seules les équipes à jour de leur dossier à la clôture des inscriptions, pourront prendre le départ de l'épreuve.

Lors de votre procédure d'inscription, il faut :

Pour les licenciés "Majeurs" et "Mineurs" :

Renseigner le "numéro de licence FFTRI compétition" en cours de validité à la date de l'évènement.

Pour les non-licenciés "Majeurs" :

Renseigner le "Formulaire Info Santé" ET souscrire un "Pass Compétition FFTRI" (assurance journée), tous deux présents / paramétrés directement sur le formulaire d'inscription.

Pour les non-licenciés "Mineurs" :

Renseigner le "Questionnaire de Santé / Autorisation parentale" ET souscrire un "Pass Compétition FFTRI" (assurance journée), tous les trois présents / paramétrés directement sur le formulaire d'inscription.

Pour les Licences fédérations étrangères :

La prise d'un Pass Compétition est désormais obligatoire. Cependant, il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse).

Pour les courses Kids :

L'organisation propose ses deux courses gratuites MAIS un « Pass Compétition FFTRI » payant doit être souscrit (assurance journée), paramétré directement sur le formulaire d'inscription.

CHALLENGE ENTREPRISE

L'inscription des équipes en Challenge Entreprise sur les courses AUDACIEUSE, SAUVAGE ou RASSURANTE se fera après contact avec l'organisation via le mail suivant : contact@swimrun-cote-sud-landes.fr

Les équipes doivent être obligatoirement composées de **personnes majeures**.

Le binôme dans son intégralité doit faire partie de la même entreprise.

Le nom des équipes doit correspondre au nom de l'entreprise. Un justificatif numéro SIRET est demandé lors de la prise de contact avec l'organisation. A l'issue de la prise de contact, si l'équipe respecte les critères d'inscription sur le Challenge Entreprise, un lien direct d'inscription lui sera envoyé par mail.

ARTICLE 6 – RETRAIT DES DOSSARDS & BRIEFING

Le retrait des dossards et le briefing d'avant-course sont obligatoires.

Le retrait des dossards pour la course Ambitieuse et Ambitieuse Multi Team (relais) aura lieu :

- Jeudi 30 avril de 18h00 à 19h00 au village au Parc Rosny – Hossegor suivi du Brief de course
- Vendredi 1^{er} mai de 9h00 à 10h00 au village au Parc Rosny

Le retrait des dossards pour les courses Audacieuse, Sauvage, Rassurante, Dilettante, Kids aura lieu :

- Vendredi 1er mai de 17h00 à 20h30 au village au Parc Rosny – Hossegor
- Samedi 2 mai : 8h à 9h pour La Dilettante et Kids / 12h à 13h pour Audacieuse, Sauvage et Rassurante au village au Parc Rosny – Hossegor

Pour l'ensemble des courses :

- **Il est IMPERATIF et OBLIGATOIRE de présenter le QR CODE** reçu par mail afin de pouvoir retirer les dossards sur place.
- La présentation des pièces d'identité du binôme est obligatoire. Les deux participants (le binôme) doivent être présents ensemble au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe ou l'un des participants doit pouvoir présenter la pièce d'identité ou sa photocopie de son partenaire de course.
- Une puce chronométrique par équipe sera fournie et devra être portée autour de la cheville gauche d'un des deux swimrunners durant toute l'épreuve. Elle devra être rendue après le passage de la ligne d'arrivée. Toute puce chronométrique non rendue sera facturée 60 € par équipe.
- Les swimrunners devront obligatoirement porter le bonnet et le chasuble fournis par l'organisation ainsi que la puce chronométrique.

Un roadbook compétiteur sera envoyé par mail avant l'événement. Il est essentiel et obligatoire de le lire.

Les briefings d'avant-course auront lieu avant chaque départ de course.

ARTICLE 7 - LES COURSES

Les modalités de courses sont précisées ci-dessous :

- **Pour l'Ambitieuse**, 2 cut-off. Ils sont éliminatoires. Un horaire de fin de course est mis en place.
- **Pour l'Ambitieuse en Relais**, 2 cut-off sont mis en place. Ils sont éliminatoires. Un horaire de fin de course est mis en place.
- **Pour l'Audacieuse et la Sauvage**, un cut-off final est mis en place. Ils sont éliminatoires. Un horaire de fin de course est mis en place.

- Les équipes qui ne respecteraient pas ce règlement (ex : forcer le passage à la dernière mise à l'eau) se verront disqualifiées automatiquement, leur puce sera retirée et l'équipe ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

L'Ambitieuse :

- L'AMBITIEUSE

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience de swimrun longue distance exigée**

- **maîtrise de la nage à l'océan dans 1m50 de houle indispensable (disqualification directe et arrêt de l'équipe en cas de non nage des 2 binômes à l'océan)** - Les participants de l'Ambitieuse s'engagent à fournir l'attestation sur l'honneur stipulant une maîtrise de la nage à l'océan dans des conditions allant jusqu'à 1m50 de houle. L'ensemble des sections de nage à l'océan sont obligatoires.

- Le départ est donné vendredi 1^{er} mai 2026 à 12h00 à la Villa de l'Etang Blanc à Seignosse
- Marée basse 11h19 et marée haute 17h27
- Le coefficient de marée est de 82

- L'AMBITIEUSE EN RELAIS

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience de swimrun exigée**

- **maîtrise de la nage à l'océan dans 1m50 de houle indispensable (disqualification directe et arrêt de l'équipe en cas de non nage des 2 binômes à l'océan)** - Les participants de l'Ambitieuse s'engagent à fournir l'attestation sur l'honneur stipulant une maîtrise de la nage à l'océan dans des conditions allant jusqu'à 1m50 de houle. L'ensemble des sections de nage à l'océan sont obligatoires.

- Le départ est donné vendredi 1^{er} mai 2026 à 12h00 à la Villa de l'Etang Blanc à Seignosse
- Marée basse 11h19 et marée haute 17h27
- Le coefficient de marée est de 82

La course sera divisée en trois sections, réparties comme suit :

- Départ Villa de l'Etang Blanc (Seignosse) – Plage Notre-Dame (Capbreton) au Cut off 1 = 1^{er} binôme
- Plage Notre-Dame (Capbreton) – Escalier 29 du canal (Hossegor) au Cut off 2 = 2^{ème} binôme
- Escalier 29 du canal (Hossegor) – Arrivée Plage du Parc (Hossegor) = 3^{ème} binôme

- Barrières horaires :

Deux cut-off disqualificatifs sont mis en place (cf. tracé en ligne). Sur les deux cut-off, une équipe médicale est en place afin de juger de l'état physique de l'équipe. Cette équipe médicale est amène d'arrêter une équipe si nécessaire pour des raisons médicales. **Ces deux cut-off sont valables pour les équipes en relais. Si le premier et deuxième binôme ne respecte pas des barrières horaires de la course l'ensemble du relais est disqualifié.**

- Cut Off 1 – Plage Notre-dame Capbreton – 15h00
- Cut Off 2 – Canal d'Hossegor (Escalier 29) – 16h30
- **Arrêt de la course et des équipes à 18h30**

- Navette pour départ :

Le départ de la navette se fait à 11h15 de l'Office de Tourisme d'Hossegor. L'ensemble des équipes doivent utiliser la navette mise en place par l'organisation au départ du Parc Rosny. L'horaire sera communiqué ultérieurement. **Il est interdit aux participants et aux spectateurs de se garer à la Villa de l'Etang Blanc.**

Il est IMPERATIF d'avoir votre puce chronométrique lors de la montée dans la navette. Aucune équipe ne prendra le départ sans puce.

Pour les Ambitieux en relais, la puce ainsi que le chasuble numéroté devront être transmis aux deux binômes suivant tout au long du parcours. Le bonnet sera fourni aux trois binômes.

- Les points de ravitaillement de l'Ambitieuse :

- Les swimrunners pourront bénéficier de points de ravitaillement qui sont au nombre de 8 :
 - o le premier promenade dunaire
 - o le second à Notre-Dame
 - o le troisième à la sortie du Boudigau
 - o le quatrième au canal d'Hossegor (escalier 29)
 - o le cinquième au Trinquet à Soorts

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être laissés aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage.

- Les points de contrôle valables :

- Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.
- Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.
- Le lycra doit être TOUJOURS visible du départ à l'arrivée.
- Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire sur les sections de nage.

- Le parcours :

- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.
- Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles facilement (signaleurs, bouées, fléchage, rubalise, fanions, banderoles), notamment pour les entrées et sorties de l'eau.
- Les escaliers permettant l'accès aux zones de nage dans le canal doivent être empruntés avec précaution. Sauter du bord et sauter des escaliers est strictement interdit. Des bénévoles seront sur place afin d'aider les swimrunners aux entrées et sorties d'eau. Des huîtres sont aux abords des escaliers/mises à l'eau, les swimrunners avertis du risque de coupures doivent les emprunter avec précaution.
- Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.
- Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.
- **Les participants de l'Ambitieuse s'engagent à attester sur l'honneur lors de l'inscription en ligne la maîtrise de la nage à l'océan dans des conditions allant jusqu'à 1m50 de houle. L'ensemble des sections de nage à l'océan sont obligatoires.**
- En cas de mauvaises conditions de mer, les sections de nage pourront être aménagées. Une course "B" sera alors proposée.
- Un suivi live des équipes de l'Ambitieuse sera disponible via le site internet.

- La sécurité de la course :

Sur l'ensemble du parcours, l'organisation se réserve le droit de stopper une équipe dont la sécurité n'est plus assurée (ex : équipe en retard et marée descendante...) ou si la santé d'un des concurrents est mis en jeu (ex: signes cliniques divers sous jugement du médecin de l'évènement...). Ces équipes devront se signaler à l'arrivée et feront l'objet d'un classement à part.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires pour le bon déroulement de la manifestation.

- Règlement ÖTILLÖ Merit Race

Chaque binôme souhaitant marquer des points pour le classement ÖTILLÖ Merit Race doit impérativement disposer d'un identifiant ÖTILLÖ (inscription gratuite sur le site ÖTILLÖ). Les équipes marquent des points en fonction de leur classement dans leur catégorie :

1ère place : 30 points

2ème place : 29 points

3ème place : 28 points

4ème place : 27 points

...

30ème place : 1 point

Les points sont attribués de manière décroissante, avec un écart d'un point entre chaque position.

L'Audacieuse, La Sauvage, La Rassurante, la Kids :

Les départs et arrivées se situent à la plage du Parc pour les quatre courses citées.

- L'AUDACIEUSE

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- expérience swimrun exigée

- maîtrise de la nage à l'océan dans 1m50 de houle indispensable (disqualification directe et arrêt de l'équipe en cas de non nage des 2 binômes à l'océan)

- Le départ est donné samedi 2 mai 2026 à 14h30 à la plage du Parc
- La marée est montante au moment du départ et haute à 17h59
- Le coefficient de marée est de 82
- Le cut-off final est à 17h30 à l'escalier 29
- **Arrêt de la course et des équipes à 18h15**

Les équipes se présentant après le cut off de 17h30 pourront finir l'épreuve à pied. Il est strictement interdit aux équipes de réaliser la dernière section de nage une fois l'horaire du cut off dépassé. Toutes les équipes n'ayant pas franchi la zone de la plage du Parc (zone arrivée) à 17h30 se verront arrêtées. L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de refus d'une équipe de respecter le règlement. L'équipe sera alors automatiquement disqualifiée. Pour les équipes terminant à pieds, leur numéro d'équipe sera signalée au PC course, et ces équipes seront alors hors classement. Toutefois, l'organisation arrêtera toutes les équipes encore en course à 18h15, la compétition prenant fin à cet

horaire. Les puces chronométriques seront retirées, et les équipes ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

- LA SAUVAGE

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience swimrun intermédiaire**
- **maîtrise de la nage à l'océan dans 1m50 de houle indispensable (disqualification directe et arrêt de l'équipe en cas de non nage des 2 binômes à l'océan)**

- Le départ est donné samedi 2 mai 2026 à 15h30 à la plage du Parc
- La marée est montante au moment du départ et haute à 17h59
- Le coefficient de marée est de 82
- Le cut-off final est à 17h30 à l'escalier 28
- **Arrêt de la course et des équipes à 18h15**

Les équipes se présentant après le cut off de 17h30 pourront finir l'épreuve à pied. Il est strictement interdit aux équipes de réaliser la dernière section de nage une fois l'horaire du cut off dépassé. Toutes les équipes n'ayant pas franchi la zone de la plage du Parc (zone arrivée) à 17h30 se verront arrêtées. L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de refus d'une équipe de respecter le règlement. L'équipe sera alors automatiquement disqualifiée. Pour les équipes terminant à pieds, leur numéro d'équipe sera signalée au PC course, et ces équipes seront alors hors classement. Toutefois, l'organisation arrêtera toutes les équipes encore en course à 18h15, la compétition prenant fin à cet horaire. Les puces chronométriques seront retirées, et les équipes ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

- LA RASSURANTE

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience swimrun débutante à intermédiaire**
- **maîtrise de la nage en eau libre en lac**

- Le départ est donné samedi 2 mai 2026 à 17h15 à la plage du Parc
- La marée est montante au moment du départ et haute à 17h59
- Le coefficient de marée est de 82

- LA DILETTANTE

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience en course à pied requise**
- **maîtrise de la nage en eau libre en lac**

- Le départ est donné samedi 2 mai 2026 à 10h00 de la Mairie d'Hossegor
- La marée est descendante au moment du départ et basse à 11h51
- Le coefficient de marée est de 82

- LA KIDS

ATTENTION CRITERES REQUIS :

- **expérience en course à pied requise**
- **attestation d'aisance aquatique requise**

- Le départ est donné samedi 2 mai 2026 à 11h00 et 11h30 au village Parc Rosny
- La marée est descendante au moment du départ et basse à 11h51
- Le coefficient de marée est de 82

- **Les points de ravitaillement :**

- Plage du Parc
- Esplanade Notre-Dame pour les courses "L'Audacieuse" et "La Sauvage"
- Plage des Chênes Lièges pour les courses "L'Audacieuse" et "La Sauvage"
- Poste de secours des Estagnots pour la course "L'Audacieuse"
- Super-Hossegor pour la course "L'Audacieuse"

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillements doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage.

- **Les points de contrôle valables :**

- Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.
- Les swimrunners doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.
- **Le lycra doit TOUJOURS être visible.** Un concurrent n'ayant pas son lycra visible sur la course et qui franchit la ligne d'arrivée sans lycra visible ne sera pas classé.
- **Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire sur les sections de nage.**

- **Les parcours :**

- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.
- Le parcours de la course est balisé et fléché dans son intégralité par des moyens visibles facilement (signaleurs, bouées, fléchage, rubalise, fanions, banderoles), notamment pour les entrées et sorties de l'eau.
- Les escaliers permettant l'accès aux zones de nage dans le canal doivent être empruntés avec précaution. Sauter du bord et sauter des escaliers est strictement interdit. Des bénévoles seront sur place afin d'aider les swimrunners aux entrées et sorties d'eau. Des huîtres sont aux abords des escaliers/mises à l'eau, les swimrunners avertis du risque de coupures doivent les emprunter avec précaution.
- Le parcours doit être suivi dans sa globalité par les équipes sous peine de disqualification.
- Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.
- **Les sections de nage à l'océan comme au lac sont obligatoires, le participant s'engage en connaissance de cause à ce type d'épreuve. Une section de nage non-effectuée entraîne la disqualification de l'équipe. Les sauveteurs de l'organisation se réservent le droit d'arrêter une équipe s'ils estiment que le niveau de nage à l'océan n'est pas requis, ceci est valable pour l'ensemble des courses.**

- En cas de mauvaises conditions de mer, les sections de nage pourront être aménagées. Une course "B" sera alors proposée pour chacune des courses.

- La sécurité des courses :

Pour l'ensemble des courses, l'organisation se réserve le droit de stopper une équipe dont la sécurité n'est plus assurée (ex : équipe en retard et marée descendante...) ou si la santé d'un des concurrents est mis en jeu (ex: signes cliniques divers sous jugement du médecin de l'évènement...). Ces équipes devront se signaler à l'arrivée et feront l'objet d'un classement à part.

L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires pour le bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Pour l'ensemble des courses, un classement sera établi comme suit :

- **LA KIDS :**
 - o Catégorie Fille 8-9 ans : les 3 premières au scratch
 - o Catégorie Garçon 8-9 ans : les 3 premiers au scratch
 - o Catégorie Fille 10-11 ans : les 3 premières au scratch
 - o Catégorie Garçon 10-11 ans : les 3 premiers au scratch
- **LA DILETTANTE :**
 - o Catégorie Scratch : les 3 premières équipes
 - o Catégorie Femme individuel : la 1^{ère} au scratch
 - o Catégorie Homme individuel : le 1^{er} au scratch
- **LA RASSURANTE :**
 - o Catégorie Fille : les 3 premières équipes au scratch
 - o Catégorie Garçon : les 3 premières équipes au scratch
 - o Catégorie Mixte : les 3 premières équipes au scratch
 - o Challenge entreprises : les 3 premières équipes au scratch toute catégorie confondue
- **LA SAUVAGE :**
 - o Catégorie Fille : les 3 premières équipes au scratch
 - o Catégorie Garçon : les 3 premières équipes au scratch
 - o Catégorie Mixte : les 3 premières équipes au scratch
 - o Challenge entreprises : les 3 premières équipes au scratch toute catégorie confondue
- **L'AUDACIEUSE :**

- Catégorie Femme : les 3 premières équipes au scratch
- Catégorie Homme : les 3 premières équipes au scratch
- Catégorie Mixte : les 3 premières équipes au scratch
- Challenge entreprises : les 3 premières équipes au scratch toute catégorie confondue

- **L'AMBITIEUSE :**

- Catégorie Femme : les 3 premières équipes au scratch
- Catégorie Homme : les 3 premières équipes au scratch
- Catégorie Mixte : les 3 premières équipes au scratch

- **L'AMBITIEUSE EN RELAIS :**

- les 3 premières équipes au scratch

La remise des récompenses se fait sur le village d'animations à l'issue de chaque course. Il est impératif d'être présent lors de la remise des prix et obligatoire pour recevoir les prix.

ARTICLE 9 – LE MATERIEL

Les courses de swimrun s'effectueront dans les conditions suivantes :

Matériel obligatoire :

- Fourni par le swimrunner
 - un sifflet par participant
 - Gourde souple par participant pour les ravitaillements (en vente à la boutique à 3€)
 - chaussures de sport
- Fourni par les organisateurs
 - deux lycras – pour information le lycra porté directement sur la peau peut être irritant
 - deux bonnets
 - une puce chronométrique par équipe

Matériel autorisé :

- plaquettes de main (paddles)
- flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- lunettes de natation
- ravitaillement personnel (cf. article 11)
- corde entre le binôme (excepté sur la Rassurante et la Dilettante)

Pour l'Ambitieuse, l'Audacieuse et la Sauvage, la corde est interdite sur les sections de nage à l'océan ainsi que la première section de nage au lac lors du départ. Elle est autorisée sur les sections de nage en lac et course à pied.

Matériel interdit :

- Tout autre matériel est formellement interdit (palmes, masque, tuba, flotteur autre que pull buoy...)

- Les swimrunners doivent passer la ligne de départ et d'arrivée ensemble avec **leur bonnet sur la tête, leur chasuble et la puce chronométrique** à la cheville gauche d'un des équipiers.

- L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié.

- Il est de la responsabilité du swimrunner d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

A SAVOIR : selon les conditions météorologiques :

- **Si la température de l'eau est en dessous de 18°C**
 - o la combinaison sera obligatoire pour l'ensemble des swimrunners sur l'ensemble des courses

- **Si la température de l'eau est comprise entre 18°C et 24°C**
 - o la combinaison sera non obligatoire pour l'ensemble des swimrunners sur l'ensemble des courses hormis pour les mineurs inscrits sur la Rassurante, la Sauvage, et la Kids.

- **Si la température de l'eau est au-dessus de 24°C**
 - o la combinaison sera interdite pour l'ensemble des swimrunners sur l'ensemble des courses hormis pour les mineurs inscrits sur la Rassurante et la Kids.

ARTICLE 10 - CHRONOMETRAGE

Chaque équipe sera dotée d'une puce chronométrique, placée sur l'une des chevilles gauches d'un des équipiers.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ du premier équipier jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second équipier. **Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de 10m sur terre et de 10m dans l'eau.**

Le classement s'effectue dès lors que le binôme a passé la ligne d'arrivée ensemble.

Les puces chronométriques doivent être rendues obligatoirement dès la fin de la course.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.

Pour l'Ambitieuse – 40 km : un suivi live avec pointage des temps de passages des équipes est disponible via le site internet.

ARTICLE 11 - ABANDON

L'organisation rappelle aux concurrents que la course est terminée après validation de la dernière puce électronique sur la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon d'un des membres d'une équipe, celle-ci est automatiquement hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche (signaleurs ou ravitos).

Tout abandon d'un membre du binôme entraîne la disqualification de la course du binôme (soit les deux membres).

- L'équipier qui abandonne doit se signaler et remettre son lycra de course sur l'instant, au membre de l'organisation présent.

- Concernant, l'équipier en pleine possession de ses moyens et afin de ne pas le pénaliser, il pourra, s'il le souhaite, poursuivre l'épreuve en récupérant la puce de chronométrage et en mettant son dossard à l'envers. La ligne d'arrivée franchie, le coureur reçoit sa médaille de Finisher mais n'est pas classé.

ARTICLE 12 – MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe(s) ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion.

- Absence de lycra (dossard) et/ ou de bracelet (puce électronique) pendant toute la durée de la compétition.
- Absence du port du bonnet lors des sections de nage.
- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit, d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve...)
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Comportement dangereux d'un concurrent.
- Abandon de détritiques ou déchets en dehors des zones prévues.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.
- Non-respect des autres participants, l'organisation, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course.
- L'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation.
- Non-respect du règlement en vigueur lors du cut-off final (cf article 7).
- **Toute section de nage non effectuée (lac ou océan) entraîne la disqualification de l'équipe. Une section de nage correspond au passage d'une ou plusieurs bouées. Toute tricherie sur ces parties entraîne la disqualification de l'équipe et le retrait immédiat de la puce électronique.**

ARTICLE 13 – VENDRE SON DOSSARD / ACHETER UN DOSSARD / LISTE D'ATTENTE

Jusqu'au 31 mars à 23h59, la possibilité de mettre son dossard en vente est possible via la « **Bourse aux dossards** ».

- **Vendre son dossard** - La revente d'un dossard s'effectue directement depuis l'espace coureur sur le site www.klikego.com. Pour cela, il faut se connecter à son compte à l'aide de son identifiant et de son mot de passe via la partie supérieure du site. Une fois connecté, il suffit de cliquer sur le bouton « **Revendre mon dossard** » pour le remettre en vente. Il existe également la possibilité d'envoyer directement le lien à un ami, si le nom du remplaçant est déjà connu.

- **Acheter un dossard** - Pour acheter un dossard via la bourse, il est impératif d'être inscrit sur la **liste d'attente**. Dès qu'un dossard est remis en vente, et conformément à l'ordre chronologique d'inscription sur la liste d'attente, un sms et e-mail d'invitation contenant un lien d'inscription est envoyé. Le candidat dispose alors de 24 heures pour finaliser son achat. Passé ce délai, sa priorité est perdue au profit du participant suivant dans la file d'attente.

- **Liste d'attente** - Une liste d'attente est mise en place dès que la course est complète. Toute personne souhaitant y figurer doit s'y inscrire. La liste d'attente est constituée dans l'ordre chronologique d'inscription. Des relances automatiques sont envoyées le 1er et le 15 de chaque mois afin de confirmer son intérêt à rester sur la liste.

ARTICLE 14 – BOURSE AUX ÉQUIPIERS / CHANGEMENT D'ÉQUIPIER / AJOUT D'ÉQUIPIER

Jusqu'au 31 mars à 23h59, il est possible de modifier la composition de son équipe, de remplacer un équipier, ou encore d'ajouter/supprimer un équipier, et ce sans frais.

Pour cela, plusieurs options :

- **Bourse aux équipiers** : permet de rechercher un équipier via la liste d'attente.

- **Changement d'équipier** (pour toutes les courses hors courses individuelles) : cette opération s'effectue depuis l'espace coureur sur www.klikego.com. Se connecter à l'aide de son identifiant et de son mot de passe, puis cliquer sur « **Compléter mon inscription** » >> « **Changer la composition** ».

- **Ajout ou suppression d'un équipier** (pour l'Ambitieuse Multi Team en relais) : cette démarche se réalise également depuis l'espace coureur sur www.klikego.com, via la même procédure : « **Compléter mon inscription** » >> « **Changer la composition** ».

ARTICLE 15 – SECURITE & ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité et l'assistance médicale sur les parcours de swimrun et sur le village est assurée par l'association Hossegor Sauvetage Côtier affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme, ainsi que par l'AMUS (Association des Médecins Urgentistes du Sport).

Une équipe de bénévoles signaleurs aquatiques et terrestres sera en renfort du dispositif.

- Un poste de secours est situé plage du Parc/parc Rosny tout au long de l'événement
- Des équipes secouristes volantes avec la présence d'un médecin + infirmiers sont réparties sur l'ensemble des parcours.
- Des équipes « serre-file » ferment la marche de l'ensemble des courses et restent derrière la dernière équipe.
- La sécurité aquatique est répartie tout au long du parcours.

En cas de besoin/aide sur les courses de nage en eau libre des parcours swimrun :

- les participants doivent lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de :

- de stopper un participant si la sécurité n'est plus assurée (ex : si la personne présente des signes cliniques divers sous jugement du médecin de l'événement, courant trop important, niveau de nage non requis, etc...).

ARTICLE 16 - ENVIRONNEMENT

La manifestation se déroule en partie en milieu naturel, sur les plages, chemins côtiers et dans l'océan et lac marin d'Hossegor. Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver. Aucun jet de détritux ne sera toléré. Les concurrents qui emportent avec eux leur ravitaillement sous la combinaison ou maillot notamment sous la forme de gel ou de barres emballées doivent impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Tout concurrent qui est surpris à jeter dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 17 – DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant, le participant autorise l'organisation du Swimrun Côte Sud Landes à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation du Swimrun Côte Sud Landes.

ARTICLE 18 – ASSURANCE ET RESPONSABILITES

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de

la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par le directeur de course, les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

La responsabilité de l'Organisation est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de la Course.

Vol, perte ou dommages :

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents, de détérioration, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels des concurrents y compris les affaires des équipes entreposées aux consignes.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit.

L'inscription vaut acceptation du règlement.

ARTICLE 19 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

- **En cas d'annulation pour force majeure** (conditions climatiques, conditions de mer, arrêté préfectoral, interdiction administrative, crise sanitaire ou tout évènement imprévisible...) ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition (évènement). Aucune réclamation, ni responsabilité ne peut être retenues à son encontre. Le participant ne peut aucunement réclamer le remboursement de son inscription, le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur. Le montant des inscriptions reste acquis à l'organisation.

- **En cas de non-participation à l'épreuve** pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscriptions et du Pass Compétition de la part de l'organisation et de la FFTRI ne peut être demandé.

- **En cas de blessure, maladie, imprévu avant l'évènement :**

- il est possible au participant de « revendre son dossard » via la bourse aux dossards CF
ARTICLE 13 - VENDRE SON DOSSARD / ACHETER UN DOSSARD / LISTE D'ATTENTE

ARTICLE 20 – RESPECT ET ASSISTANCE

- Chaque participant doit faire preuve de respect envers les autres concurrents, les organisateurs, les spectateurs et les personnes vivant dans la zone de course. Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à avoir un comportement le plus éco-responsable possible.

- Un participant est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un participant en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

ARTICLE 21 – CRISE SANITAIRE – COVID-19 – VIGI PIRATE

- L'organisation se réserve le droit d'adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires ou sécuritaires qui seront en vigueur au moment de l'événement. L'organisation s'engage à prévenir l'ensemble des concurrents des mesures et protocoles sanitaires et sécuritaires qui sont susceptibles d'évoluer d'ici la manifestation.